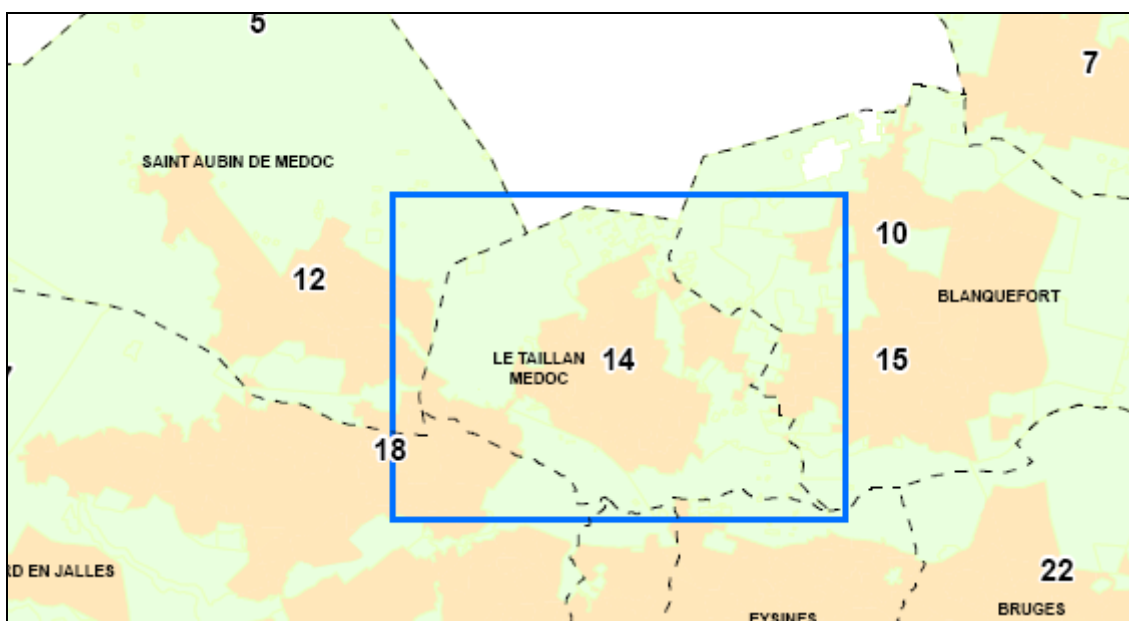


Planche(s) de zonage à consulter: 14



Comprendre le code du secteur : **UM12-2L35**

UM12-2L35				
zone	Type	Bande d'accès	Indice de stationnement	SDS
<p>UM: zone urbaines multifonctionnelles</p> <p>UP: zones urbaines particulières US: zones urbaines spécifiques AU: zones à urbaniser N: zones naturelles A: zones agricoles</p>	<p>12</p> <p>(de 1 à n)</p>	<p>— : interdite</p> <p>(* : autorisée)</p>	<p>2</p> <p>(de 0 à 5)</p>	<p>L35</p> <p>L =location 35 =taux de la SDS (A= accession)</p>
<p><u>Indices complémentaires pouvant être associés au secteur</u></p> <p>HF = Hauteur maximale de façade (en mètres) HF(A) = Hauteur maximale de façade pouvant comporter un attique au dernier étage (en mètres) HT : Hauteur totale maximale de la construction (en mètres) TMO = Taille minimale pour engager une opération (en mètres carrés) EB : Emprise bâtie maximale (pourcentage de la superficie totale du terrain) EPT : Espace en pleine terre minimum (pourcentage de la superficie totale du terrain) STL : Catégorie de cas pour l'application de la taille de logement RM : Marge de recul minimal (en mètres) IP: Tout ou partie du secteur est potentiellement inondable</p>				

OAP / CRP à consulter

OAP (opposable)	non concerné
CRP (non opposable)	non concerné

Règlements écrits à consulter

A	Ab, Ag, Ah1
N	Nb, Ne, Nf, Ng, Nh2
UP	UP44, UP45, UP46, UP47
UPZ	non concerné
UM	UM1, UM6, UM8, UM9, UM13, UM16, UM17, UM20, UM29, UM33, UM38
US	US1, US2
AU	AU3, AU5, AU8, AU99

Protections patrimoniales bâties et/ou paysagères, fiches ou listes à consulter

B1 - Châteaux	B1122, B1123, B1124, B1125, B1171
B2 - Maisons bourgeoises	B2243, B2244, B2245, B2246, B2247, B2248, B2249, B2250, B2253
B3 - Echoppes et maisons	B3300, B3301, B3302, B3303, B3304, B3305, B3306, B3307, B3308, B3309, B3310, B3311, B3312, B3313, B3314, B3315, B3316, B3317, B3318, B3319, B3320, B3321, B3322, B3323
B4 - Edifices religieux	B4011, B4031, B4032
B5 - Edifices agricoles	non concerné
B6 - Moulins à eau	non concerné
B7 - Lavoirs	B7012
B8 – édifices particuliers	B8151, B8152, B8153, B8154
E – Ensembles bâtis et paysagers	non concerné

Protections patrimoniales naturelles et/ou paysagères, fiches ou listes à consulter

C1 – continuités participant à la trame verte	C1009
C2 – continuités participant à la trame bleue	C2018, C2023, C2028, C2029, C2056
C3 - continuités paysagères	C3052, C3067, C3072
P 2– Grands parcs, domaines et espaces publics	P2241
P 3– Espaces verts intérieurs	P3266, P3267, P3324, P3411, P3505

Habitat, listes à consulter :

N° des STL	STL6
N° des SMS	SMS.244, SMS.245, SMS.247, SMS.248, SMS.249, SMS.250, SMS.251, SMS.252, SMS.253, SMS.256, SMS.257, SMS.259, SMS.260, SMS.262, SMS.264, SMS.265, SMS.266, SMS.277, SMS.342, SMS.343

Emplacements réservés et servitudes de localisation, listes à consulter

N° des ERs	1 -Déplacement, transport, stationnement, espace public	non concerné
	2- Eau et assainissement	Voir détail sur liste communale
	3- Déchets	non concerné
	4- Espaces verts	non concerné
	5- Bâtiments communaux et communautaires	non concerné
	6-Enseignement et petite enfance	non concerné
	7-Sports, loisirs, culture, santé, social	Voir détail sur liste communale
	8- Divers	Voir détail sur liste communale
N° des ERv	Voir détail sur liste communale	
N° des SL	INTERET GENERAL	non concerné
	ESPACE VERT	non concerné
	VOIRIE	Voir détail sur liste communale

Atlas des linéaires commerciaux à consulter

N° de fiches	Voir détail dans l'atlas communal
--------------	-----------------------------------

Atlas des arbres isolés à consulter

N° des fiches	Voir détail dans l'atlas communal
---------------	-----------------------------------